



## PROCES-VERBAL

### CCAS

#### REUNION CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Du 18 décembre 2025

Le **18 décembre 2025 à 18h**, le Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni salle de ses délibérations, sous la présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du CCAS.

**Nombre de membres :** 15

**Date de convocation :** 8 décembre 2025

**PRESENTS :** Marie-Christine THIVANT - Dominique BERNAT - Mireille GILBERTAS - Monique JOASSARD - Viviane NEEL - Mylène CHARLES-KORZENIOWSKI - Adeline DELMAS - Anne BAZUS (ADMR) - Monique ROBERT (Un toit pas sans toi) - Myriam PALABOST (secours populaire) - Marie-Thérèse SEON (secours catholique) - Philippe GILBERTAS (UDAF) - Marie-Josèphe MANDON (vie libre) - Alain FAYOLLE (ST Vincent de Paul).

**ABSENTS EXCUSES :** Jacques VALENTIN.

**PROCURATION :** Jacques VALENTIN à Monique JOASSARD.

**SECRETAIRE DE SÉANCE :** Mireille GILBERTAS.

\*\*\*\*\*

- 1) Epicerie sociale
- 2) Aides facultatives
- 3) Aides loisirs
- 4) Aides aux activités annuelles culturelles et sportives
- 5) Chèques transport
- 6) Finances : Décision Modificative
- 7) Délibération aide aux activités annuelles : Cap musique et Cap Danse
- 8) Informations diverses

Le procès-verbal du conseil d'administration du 23 octobre 2025 est **adopté à l'unanimité**.

Monsieur Bernat présente deux nouvelles décisions :

- N° 2025-69 du 28 novembre 2025 : relative à une domiciliation
- N° 2025-70 du 18 décembre 2025 : relative à une domiciliation

### 1) Epicerie sociale

1 demande de renouvellement, 2 nouvelles demandes

### 2) Aides facultatives

Les membres du Conseil d'administration **approuvent à l'unanimité** une demande d'aide financière et **refusent à l'unanimité** deux demandes d'aide financière.

### 3) Aides Loisirs

Les membres du Conseil d'administration **approuvent à l'unanimité** une demande d'aide loisirs

### 4) Aides aux activités annuelles culturelles ou sportives

Les membres du Conseil d'administration **approuvent à l'unanimité** trois demandes d'aide aux activités annuelles culturelles et sportives.

### 5) Chèques transport

**Néant**

### 6) Finances : décision modificative n°1 du budget CCAS

Les prévisions au budget primitif peuvent être modifiées en cours d'exercice par l'assemblée délibérante qui vote les décisions modificatives.

Il est proposé d'approuver la décision modificative suivante :

Il sera exposé que les charges de personnel au chapitre 012 doivent être augmentés de 850 euros en raison de l'avancement de carrière d'un agent.

Il sera également proposé, en raison de l'application du mode de calcul des amortissements dérogatoires rendu obligatoire avec la M57, de prévoir une somme de 600 € en dépenses de fonctionnement au compte 6811 – Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles est nécessaire

Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, il sera proposé en dépenses de réduire le compte 6541 – créances admises en non-valeur de 500 €. En effet, pour l'exercice 2025 la trésorerie n'a transmis aucune demande.

En recettes de fonctionnement, il sera proposé d'intégrer une augmentation des recettes de la régie épicerie sociale à hauteur de 650 € au compte 7088 – autres produits d'activités et d'intégrer la recette de remise de dons à hauteur de 300 € au compte 756 – libéralités reçues.

Les recettes d'investissement augmentées au compte 28188- autres amortissements de 600 € seront équilibrées par une augmentation du compte 21838 – Autre matériel informatique pour le même montant.

FONCTIONNEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
<b>Fonctionnement</b>				
6215 - Personnel affecté par la collectivité de rattachement		850,00 €		
TOTAL CHAPITRE 012 : Charges du personnel		850,00 €		
6541 - Créances admises en non valeur	- 500,00 €			
TOTAL CHAPITRE 65 : Autres charges de gestion courante	- 500,00 €			
6811 - Dotations aux amortissements		600,00 €		
TOTAL CHAPITRE 042 : Opération d'ordre de trabsfert entre sections		600,00 €		
7088 - Autres produits d'activités				650,00 €
TOTAL CHAPITRE 70 : PRODUITS DES SERVICES				650,00 €
756 - Libéralités reçues				300,00 €
TOTAL CHAPITRE 75 : Autres produits de gestion				300,00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	- 500,00	1 450,00		950,00 €
TOTAL GENERAL		950,00 €		950,00 €

INVESTISSEMENT				
Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution des crédits	Augmentation des crédits	Diminution des crédits	Augmentation des crédits
<b>Investissement</b>				
21838 - Autre matériel informatique		600,00 €		
TOTAL CHAPITRE 21 : Immobilisations corporelles		600,00 €		
28188 - Autres immobilisations corporelles				600,00 €
TOTAL CHAPITRE 040 : Opérations d'ordre				600,00 €
TOTAL INVESTISSEMENT		600,00 €		600,00 €
TOTAL GENERAL		600,00 €		600,00 €

**Le Conseil d'administration**, après en avoir délibéré, **APPROUVE à l'unanimité** la décision modificative N°1 du budget primitif 2025.

### 7) Délibération Aide Aux Activités Annuelles : Cap Musique Et Cap Danse

Pour rappel, l'aide aux activités annuelles culturelles et sportives concerne les activités annuelles culturelles et sportives proposées par le Centre social Loiso et les associations sportives et culturelles de Sorbiers. Elle est attribuée selon des critères définis par délibération du conseil d'administration du CCAS en date du 26 janvier 2023 et modifiés par délibération en date du 20 juin 2024 et du 24 avril 2025.

À ce jour, les modalités d'attribution sont les suivantes :

- Pour les familles dont le quotient familial est compris entre 700 et 900 : prise en charge à hauteur de 25 % du coût de l'activité, hors frais d'adhésion et après déduction de toutes les autres aides.
- Pour les familles dont le quotient familial est inférieur à 700 : prise en charge à hauteur de 50 %, selon les mêmes conditions.
- Plafond maximal de 100 euros par activité et par personne.
- Aide limitée à une activité au choix par an, par adulte et par enfant.

L'aide est attribuée exclusivement aux Sorbérans résidant sur la commune depuis plus de six mois et couvre une période annuelle allant du 1er septembre de l'année "n" au 31 août de l'année "n+1".

Il est proposé de rajouter un critère spécifique concernant les associations CAP Musique et CAP Danse. En effet, la commune attribue déjà de son côté une aide financière spécifique pour les familles inscrivant un enfant âgé de moins de 20 ans à l'école de danse CAP Danse et à l'école de musique CAP Musique, dans les conditions définies par délibération du Conseil municipal en date du 25 janvier 2017.

Afin de compléter, et non de se substituer à cette aide municipale, il convient de préciser que l'aide annuelle du CCAS aux activités de l'école de danse CAP Danse et de l'école de musique CAP Musique concernera uniquement les adhérents **âgés de 20 ans et plus**, dans les mêmes conditions d'attribution que pour les autres activités.

**Le Conseil d'administration**, après en avoir délibéré, **APPROUVE** la participation du CCAS au financement des aides annuelles culturelles et sportives suivant les critères et les conditions définies ci-dessus, et **DIT** que la présente délibération vient remplacer les délibérations du 23 janvier 2019, du 26 janvier 2023, du 20 juin 2024 et du 24 avril 2025.

## 8) Informations diverses

- **Charte Minibus** : un projet de charte d'utilisation du minibus est en cours de rédaction. Monsieur Bernat lit le projet ; les membres du Conseil d'administration proposent de rajouter un article spécifiant qu'en cas de non-respect de la charte, un bénéficiaire pourra se voir refuser le service.
- **Cinéma pour tous** : lundi 22/12 à 15h, pour le film « Là-haut ».
- **Retour Noces d'or** : 7 couples (6 noces d'or et 1 noces de diamant).
- **Colis de Noël de l'épicerie sociale** :  
Très appréciés et variés cette année, Différents fournisseurs (Biocoop, GESRA, Carrefour). Dons (chocolats Révillon : 96 € de papillotes et SARL Tentation Sarah Valluche : 451 € de produits cosmétiques). Coût total par colis de 50 à 73 €, pour un total de 1 009,59 € (dont 485,04 € pris en compte dans l'enveloppe MMPT).
- **Bilan collecte de la Banque alimentaire le 28/11 de 8h à 20h** : une vingtaine de bénévoles pour Sorbiers, un total collecté sur le département de 169 tonnes de produits. Des difficultés à trouver des bénévoles, particulièrement sur le temps de midi et le soir.
- **Retour atelier mobilités** : très bons retours des 8 participantes, qui ont beaucoup apprécié l'ensemble des 5 ateliers, tant pour le contenu que pour le côté convivial. Ces ateliers ont également permis de rompre l'isolement et de créer du lien entre elles. À renouveler pour 2026.
- **Vœux dans les EHPAD : dates pressenties** :
  - Mercredi 14 janvier de 14h à 15h30–15h45
  - Mardi 20 janvier de 14h à 17h
  - Jeudi 22 janvier de 16h à 18hChocolats à prendre chez Gaucher pour 12 € par personne.
- **Permanences d'inscription repas des seniors** : maintien du tarif identique à celui de l'année dernière.
- **Services civiques** : 2 jeunes d'Unis-Cité accompagnent 7 seniors chaque semaine. Deux autres services civiques devraient être recrutés conjointement avec le service culture et la médiathèque.
- **Remerciements** à Madame Valluche pour ses dons pour les colis de Noël de l'épicerie.

- **Reconduction du minibus pour 3 ans sous réserve** de trouver de nouveaux partenaires. Début janvier, la société Visiocom débutera la commercialisation pour la recherche des partenaires.
- **Chèques cadeaux ukrainiens** : 3 familles, entre 200 et 250 € par famille. Madame Gilbertas les offrira aux familles de la part du CCAS.

Fin de la séance à 19h50

**Prochaine réunion le 22 janvier 2026**

**La Présidente,  
Marie-Christine THIVANT**



**La secrétaire de séance,  
Mireille GILBERTAS**

